

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 45 /2022

Jijel le : 08.09.2022

MISE EN DEMEURE

*** Identification des parties :**

- Service contractant : la Direction Opérationnelle des Télécommunications Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **EURL FUTUR EMPAX** représentée par son gérant
Mr DJFAR ILYAS , sis à : LOCAL N°05 MAGRA 28006 MSILA

*** Identification de l'opération**

- 1/- Contrat N° : 01/AT/DO JIJEL/SDT/DRA/ 2021
- ODS de démarrage des travaux : 64 du 12.07.2022
- Projet : DEVELOPPEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE ODN CITE BENI MESLEM BATIMENTS
- date d'ouverture : 23.07.2022
- 2/- ODS de démarrage des travaux : 52 du 11.07.2022
- Projet : DEVELOPPEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE ODN CITE BENI MESLEM PAV
- date d'ouverture :25/07/2022

*** Objet de la mise en demeure :**

- Abondan des deux chantiers (absence de moyens humains et matériels sur site)
 - La consommation des délais contractuels
 - Négligences des engagements contractuels
1. De ce fait, vous êtes tenus de reprendre et d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur .

*** Délais d'exécution de la mise en demeure :**

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

*** Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à l'établissement d'une 2eme mise en demeure et résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

Y.CHEMCHEM



Le Directeur

jijel le,.....
**Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Jijel**
Signé : Youcef BELLIL